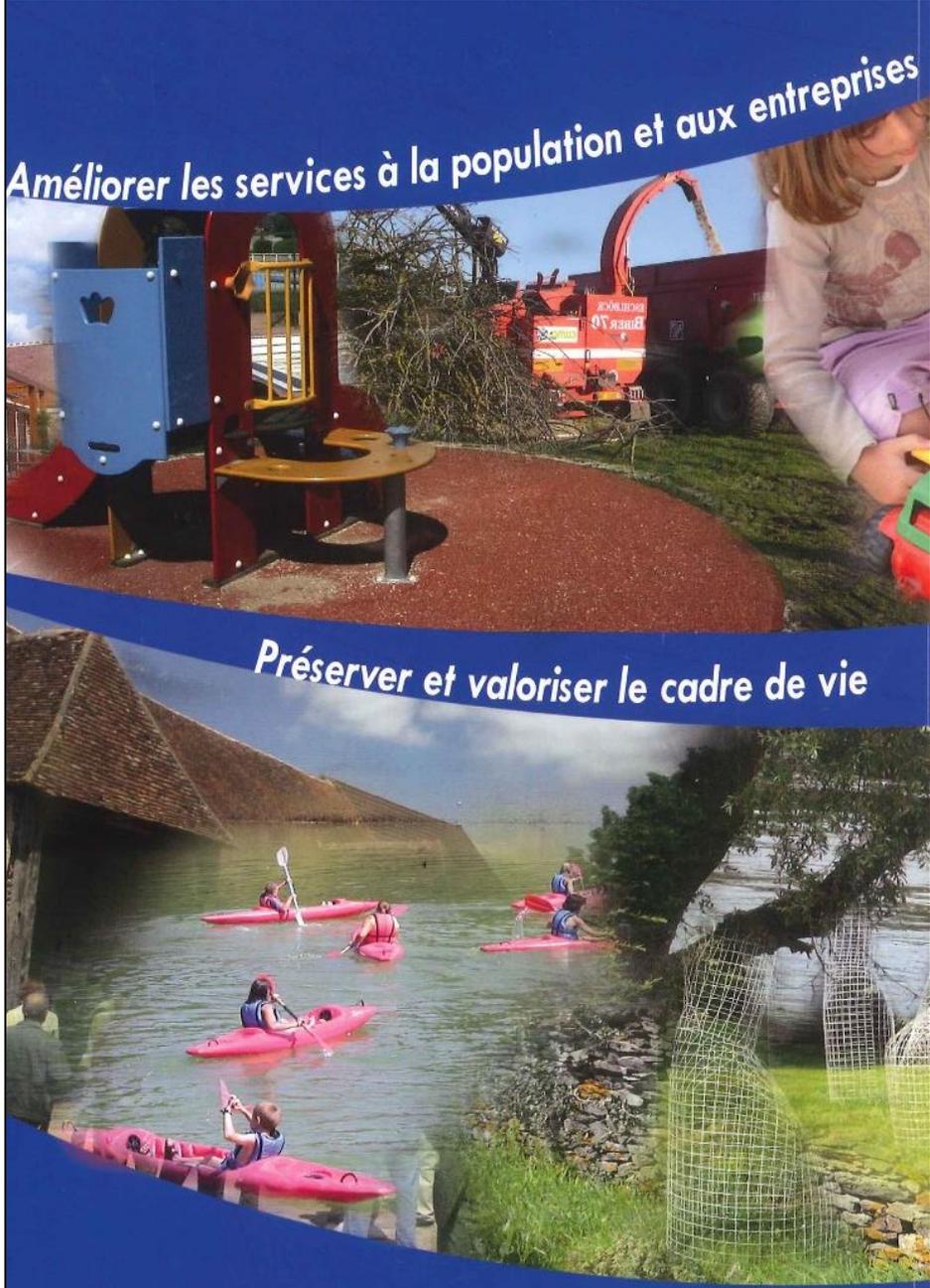


L'édito du Pays :

Le 3^{ème} programme européen LEADER obtenu par le Pays Berry St-Amandois s'achève. Les élus du Pays sont très attachés à ce dispositif car c'est bien sûr une enveloppe financière indispensable pour la redynamisation de notre territoire rural mais c'est aussi un outil de développement territorial innovant, adaptable à nos spécificités, et qui permet de nous appuyer sur nos ressources propres pour les valoriser.

Nous tenons ici à féliciter les bénéficiaires qui ont su s'inscrire dans la démarche et contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil sur le pays par leurs projets et remercier toutes les bonnes volontés qui ont permis la bonne mise en œuvre de ces crédits.

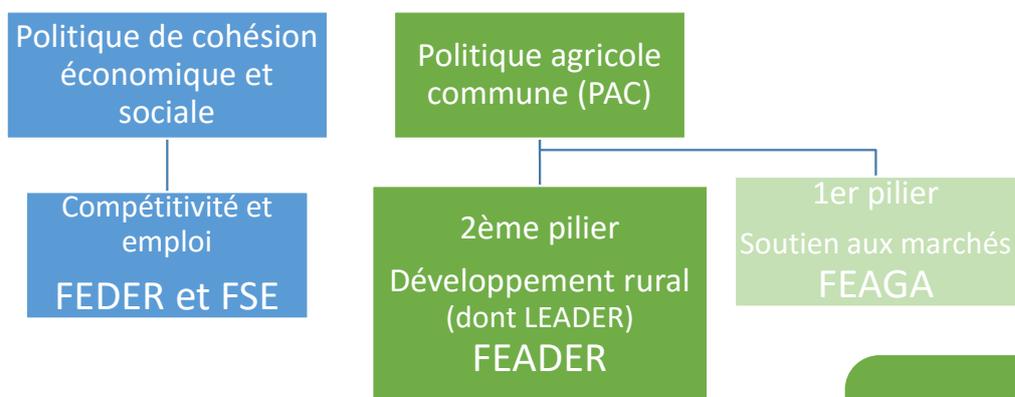
Améliorer les services à la population et aux entreprises

Préserver et valoriser le cadre de vie

2 atouts à conforter
pour préparer
une politique d'accueil

Les fonds structurels européens / le programme LEADER

L'Union Européenne déploie différentes politiques pour mener à bien ses ambitions en faveur du développement des régions européennes. Ces politiques sont régulièrement révisées et font l'objet de programmations pluri annuelles. Les instruments financiers de ces politiques sont les fonds structurels.



Le programme de Développement Rural accompagne les mutations du monde rural. Il bénéficie des crédits du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

FEADER
Programmation 2007-2013
8,6 Mds € pour la France
196 M € pour la région Centre

LEADER « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale »

LEADER est le programme pilote de développement des espaces ruraux de l'Union Européenne. Plusieurs générations se sont succédées depuis son lancement en 1991 au travers de différents dispositifs de financement mais en suivant toujours la même logique. LEADER est reconnu comme un outil pertinent pour répondre aux besoins spécifiques du milieu rural en s'appuyant sur les ressources locales et en innovant tant dans les projets que dans les méthodes de travail.

LEADER répond à **7 principes fondamentaux**



LEADER en région Centre
Programmation 2007-2013
19 M€ (10% du FEADER)
12 territoires retenus sur 17 candidatures



Pays Berry St-Amandois
1,5 million €

Le GAL Pays Berry St-Amandois et sa stratégie 2009-2015

Le Pays Berry St-Amandois

LEADER est destiné à des territoires infra-départementaux homogènes et « vécus » (bassin de vie ou bassin d'emploi, unité géographique ou culturelle). Le Pays Berry St-Amandois qui comprend 86 communes est typiquement dans cette démarche.

Le Groupe d'Action Local (GAL) 2009-2015

Si le programme est porté juridiquement par le syndicat de pays, le **pilotage** est lui assuré sous forme d'un **partenariat public/privé réunissant sous l'appellation GAL** des élus du syndicat de pays et des membres du conseil de développement (représentants d'associations, d'entreprises et de syndicats œuvrant sur le territoire).

Le GAL de cette période 2009-2015 était composé de **27 membres : 11 publics et 17 privés**. Il était présidé par Louis COSYNS, également président du syndicat de Pays.

Ses missions : Elaboration du projet de développement, mise en œuvre (définition des critères de sélection des opérations, communication), examen des demandes de subventions et attribution des fonds), suivi et évaluation du programme.

Il s'est **réuni 16 fois** en comité de programmation.



La stratégie : valoriser nos atouts pour accueillir de nouveaux habitants

Le constat :

- ✓ Le pays a une densité de population faible et vieillissante. Il est fragilisé malgré une perte de population qui s'infléchit
- ✓ Les territoires ruraux attirent à nouveau des habitants
- ✓ Le pays a des atouts : une armature de bourgs qui maillent le territoire, des services publics ou privés (commerces, artisans) encore bien présents, des services pour l'enfance et la jeunesse en progression, un cadre de vie attractif.

Les enjeux : profiter de ces tendances et de nos atouts pour attirer de nouveaux habitants et entreprises.



Comment ?

7 fiches- actions :

- ① Renforcer **les services au public**, la mobilité et l'usage des technologies de l'information et de la communication
 - ② Développer **les services à la petite enfance et la jeunesse**
 - ③ Développer **les services à la personne**
 - ④ Favoriser **l'accueil d'entreprises** et l'accompagnement à la création/reprise
 - ⑤ **Préserver le cadre de vie et le mettre en valeur** par la coordination et la communication
 - ⑥ Engager des **actions pour l'accueil et l'intégration** des populations nouvelles
 - ⑦ Ouvrir le territoire sur l'extérieur par la **coopération**
- ✚ une mesure de soutien au fonctionnement et à l'animation du programme (assistance technique)

Une dotation : 1,5 million d'euros au bénéfice de porteurs de projet publics ou privés

Des critères de sélection : les opérations doivent s'inscrire dans les actions de cette stratégie et répondre aux attentes et spécificités du programme LEADER : projets innovants qui apportent une plus-value par rapport à l'existant ou explorent de nouvelles méthodes de travail. Les projets partenariaux, multi-sectoriels, de portée intercommunale, impliquant les bénéficiaires et prenant en compte les finalités du développement durable sont valorisés et privilégiés.

Bilan quantitatif et qualitatif

Les chiffres clés

16 comités de programmation

107 dossiers programmés

1,37 M€ engagés

78 opérations

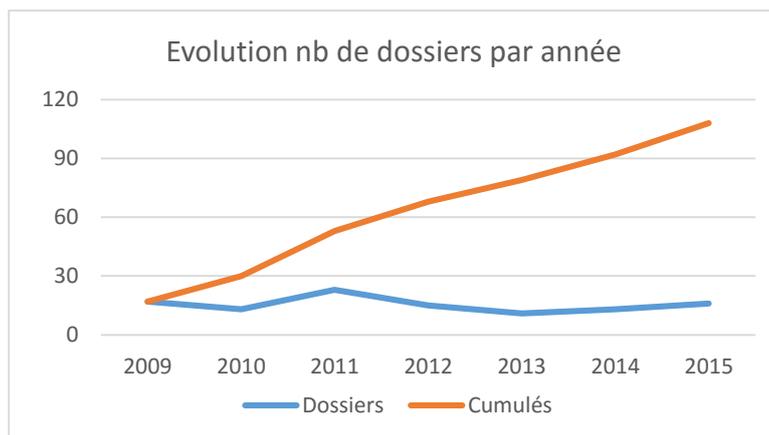
49 bénéficiaires différents

L'enveloppe réservée au GAL Pays Berry St-Amandois de 1,5 million d'euros a été programmée à 99% au cours des 16 comités de programmation. Avec les dossiers soldés en sous-réalisation au moment du paiement, c'est finalement 1,37 M€ qui était engagé à la fin mars 2015, soit 92% de l'enveloppe. Le programme aura ainsi généré 3,7 M€ de dépenses.

Une programmation totale de l'enveloppe :

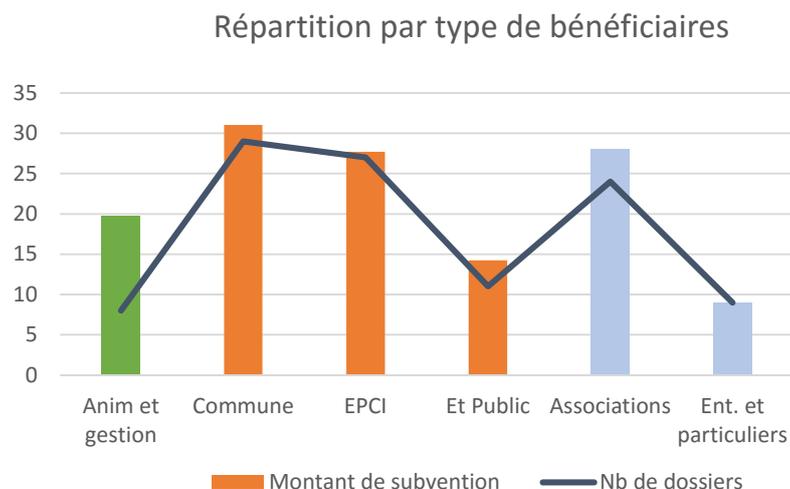
Le programme LEADER du Pays Berry St-Amandois a réellement débuté début 2009, après la phase de sélection régionale puis de conventionnement. Il s'est étalé sur 6 années pour le dépôt des demandes et jusqu'en 2015 pour le paiement.

Le rythme annuel de programmation des dossiers a été assez constant tout au long du programme avec un pic en 2011, une fois le programme installé, puis en 2015 pour clore toutes les demandes.



Un programme qui a majoritairement bénéficié aux structures publiques :

49 maîtres d'ouvrage différents ont sollicité des subventions : 23 associations, 3 entreprises, 13 communes, les 4 communautés de communes du pays (ou leurs entités antérieures), le syndicat de Pays,



le syndicat mixte du canal de Berry et la Chambre d'agriculture. Si la répartition est égale en nombre entre bénéficiaires publics et privés, ce sont les publics qui ont déposé les **3/4 des dossiers et bénéficié des 2/3 de l'enveloppe FEADER**. Ceci a été favorisé par le système d'attribution qui nécessite obligatoirement un cofinancement public pour lever des fonds FEADER.

Montant attribué par dossier :

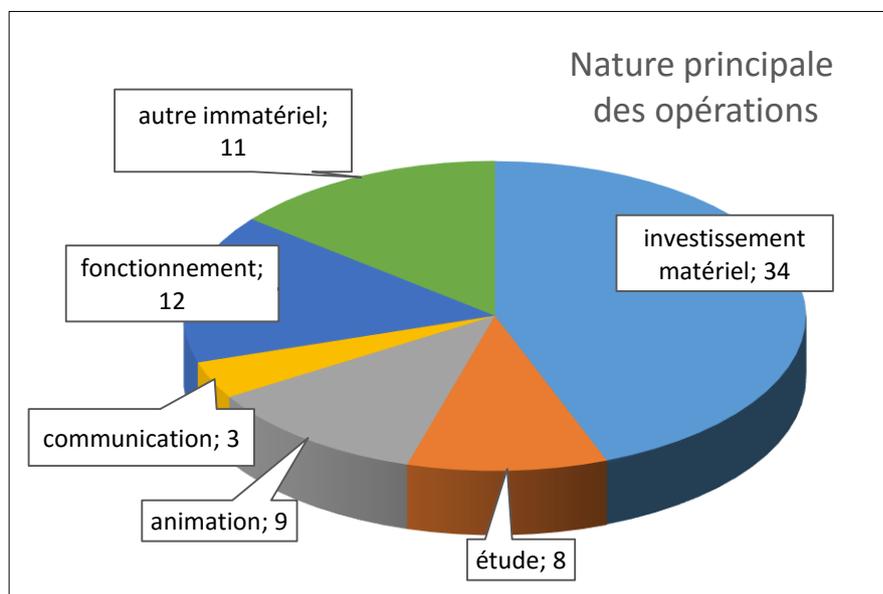
Le montant moyen attribué par dossier (hors assistance technique) est de 12 500 €. Toutefois, seul 1/3 des dossiers sollicitait une subvention supérieure à 12 500 €. Ainsi, on constate que la valeur médiane du montant alloué par dossier se situe à 7 400 €. Pour mémoire, un seuil minimal de subvention avait été fixé à 1 000 € et maximal à 55 000€.

Typologie et répartition géographique des opérations (hors assistance technique)

Le programme a permis de soutenir **78 opérations différentes** pour lesquelles 99 dossiers de subvention ont été déposés. En effet, le GAL a souhaité accompagner la mise en place de nouveaux services sur 2 à 3 ans afin de soutenir les projets dans leur phase de démarrage. Ces opérations ont bénéficié de plusieurs aides annuelles de manière dégressive.

Typologie des projets

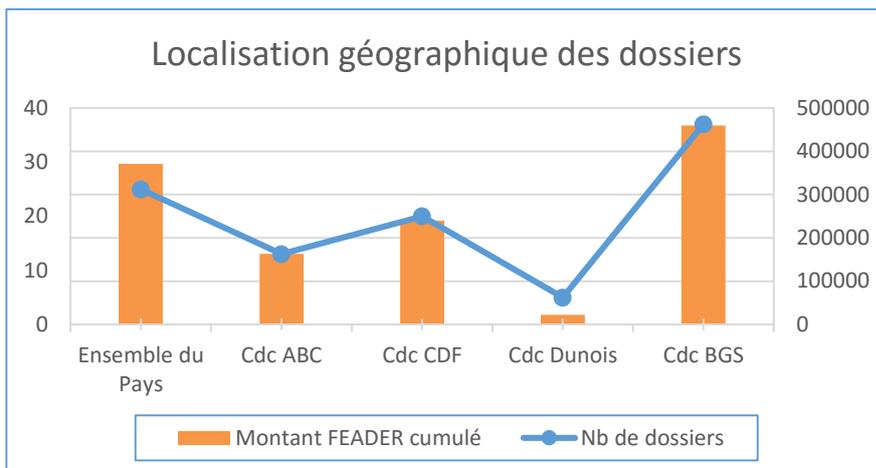
LEADER finance des projets de nature variée et plutôt des opérations dites **immatérielles** (étude, animation, communication, fonctionnement de nouveaux services,...). Les investissements matériels ou immobiliers cofinancés sont à relier pour la plupart à la création de services (accueil petite enfance ou services péri-scolaires) ou de nouvelles filières économiques (ex : bois-énergie) financés également par LEADER.



Répartition et impact géographique des dossiers :

C'est sur la zone de « Berry Grand Sud » que le maximum de dossiers a été déposé avec un cumul de subventions engagées de 460 000 €, soit 1/3 de l'enveloppe. On y retrouve une thématique forte autour des services à la petite enfance et à la jeunesse mais aussi des opérations liées au tourisme, à la culture et à l'économie (filière bois énergie bocage).

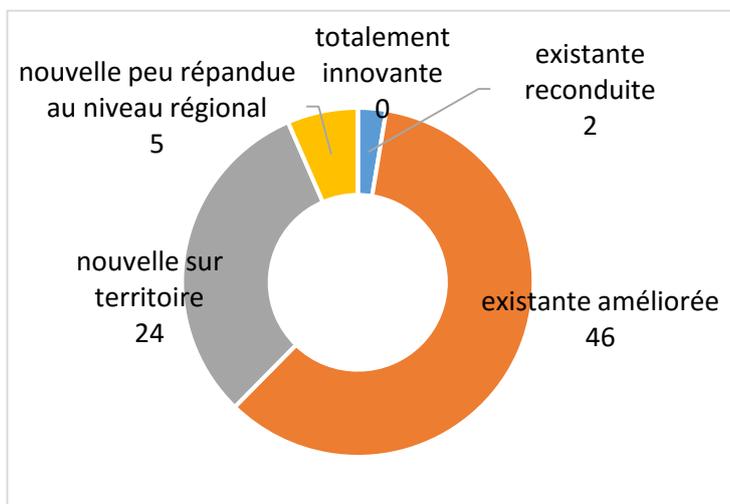
On note aussi qu'un quart des opérations concernait l'ensemble du Berry St-Amandois voire au-delà. Le syndicat de pays en a porté six sur 25. D'autres acteurs ont travaillé à cette échelle qui se trouve être opportune pour certaines initiatives telles que le développement de filières économiques ou touristiques.



Les principes du programme LEADER et les objectifs de l'Union Européenne

Innovation, transversalité, actions en faveur de l'**emploi**, de l'**environnement**, de l'**égalité des chances** sont des résultats attendus du programme LEADER et de l'Union Européenne.

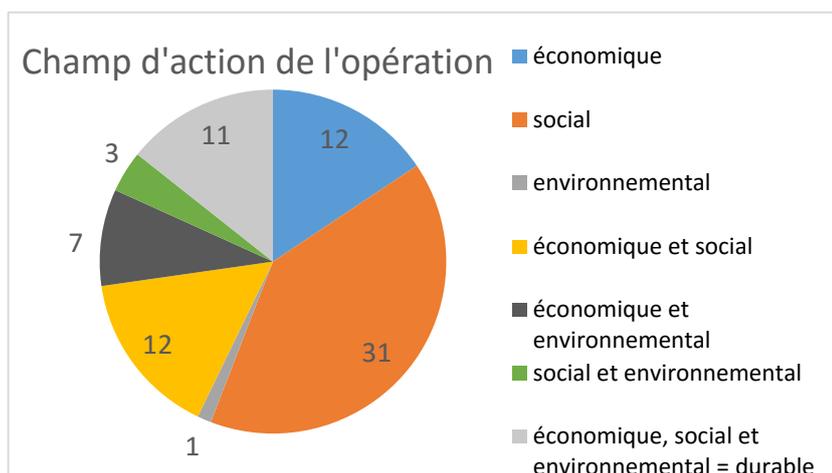
Le caractère innovant : Les opérations sélectionnées par le GAL ont répondu à ces attentes. Ainsi 40% des opérations étaient totalement nouvelles pour le territoire voire totalement innovantes pour la région Centre. Parmi les 60% restant, il s'agissait d'opérations qui pouvaient préexister sur le pays mais qui étaient nouvelles sur la zone concernée ou pour lesquelles l'aide devait apporter un plus significatif notamment en matière de qualité du service (extension d'horaires, élargissement du public) passant aussi par de l'amélioration de sites (locaux, matériels).



La transversalité :

Les opérations relevant du seul champ social sont prépondérantes. Elles correspondent à l'axe 1 de la stratégie centrée autour de l'amélioration des services à la population.

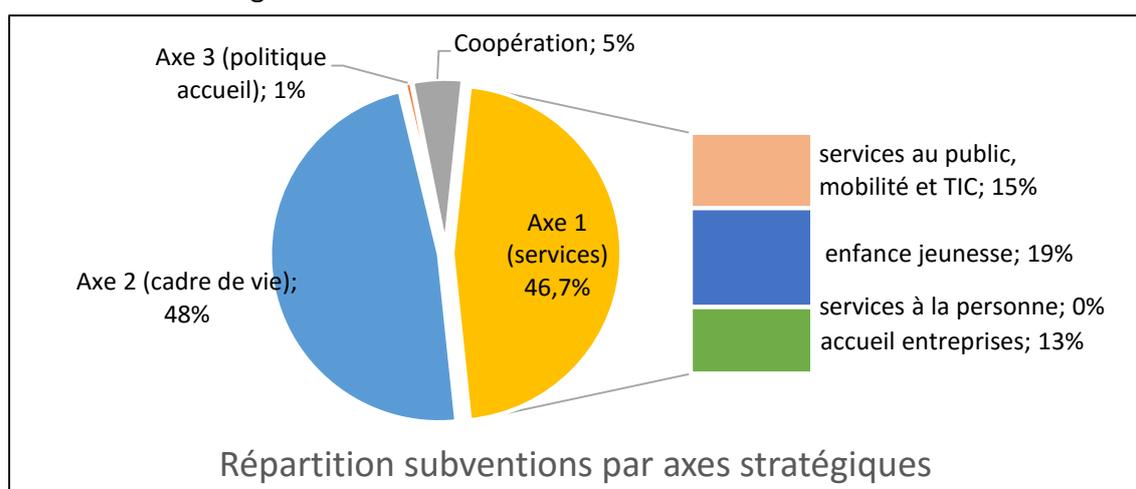
Quant aux actions les plus intégrées et respectueuses des 3 piliers du développement durable, ce sont celles autour du développement de circuits courts (alimentaire, énergie).



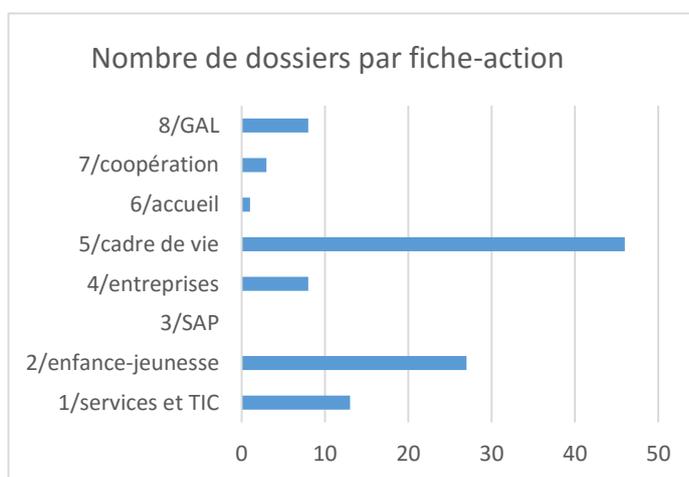
Bilan de la stratégie « Des atouts pour l'accueil de nouvelles populations » :

La stratégie du GAL comprenait 3 axes déclinés en 6 fiches-actions, auxquelles il faut ajouter la fiche-action 7 « coopération » et la 8 « animation du GAL ».

La répartition de la dotation par axe montre **l'équilibre entre les axes 1 et 2** qui visaient à valoriser les 2 atouts principaux du territoire. De nombreuses opérations ont permis de consolider ou créer de nouveaux services ou de développer la qualité du cadre de vie et de le mettre en valeur auprès des habitants comme des visiteurs. Toutefois, l'ambition affichée de créer et mettre en œuvre une politique d'accueil construite (axe 3) sur la base d'outils et de méthodes partagés entre les acteurs n'a pas donné lieu à des actions concrètes. Une volonté et une animation fortes sont indispensables pour déployer ce type de politique globale, à l'instar de ce qui a été fait pour construire et promouvoir une filière bois-énergie locale et durable à partir de la ressource bocagère.



Parallèlement à cette analyse, on observe aussi qu'aucune demande de subvention portant sur le domaine des services à la personne n'a été déposée. En effet, c'est un secteur assez encadré et qui bénéficie déjà d'aides spécifiques du Conseil Départemental notamment. Quant aux structures communales de type CCAS, leur petite dimension ne leur permettait pas de développer des projets novateurs.



Les principaux bénéficiaires :

Partenariat public/privé ; actions multisectorielles : La réunion d'acteurs locaux de différentes catégories, au sein du GAL, leur a permis **d'échanger et ainsi de mieux comprendre** la nature, le fonctionnement et les besoins nécessaires à la mise en œuvre de projets relevant de thématiques variées (culture, enfance, développement local...) qui pouvaient leur être inconnues. Plusieurs actions phares visaient aussi le croisement d'acteurs ou de thèmes afin d'en renforcer l'impact mutuel.

Innovation : LEADER, en soutenant des projets nouveaux, a permis à des entreprises ou collectivités de prendre des risques atténués sur la création d'activités ou de nouveaux services et ainsi de **proposer et tester de nouvelles solutions pour le territoire.**

Emploi : Les financements LEADER ont au final permis de soutenir la **création de 23 emplois et la consolidation de 31** autres.

Les résultats / les projets phares du programme

Fiche-action 1 « Renforcer les services au public, la mobilité, l'accès et l'usage des nouvelles technologies »

5 objectifs :

- Résorber l'hétérogénéité de l'offre en agissant sur les zones non couvertes
- Favoriser une organisation et une mutualisation des services
- Améliorer la mobilité
- Encourager l'utilisation des TIC (accès aux offres dématérialisées...)
- Soutenir le commerce de proximité

11 opérations

1 création, 2 modernisations et 2 mutualisations de services au public

1 service de mobilité mis en place

3 accès public internet créés

2 commerces soutenus

Mise en place d'une mission locale de pays



Le projet de mise en place d'une Mission locale - service d'accompagnement et d'insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans - de pays en lieu et place des 2 PAIO (Permanences d'Accueil,

d'Information et d'Orientation) communales pré-existantes a bénéficié, en 2009 et 2010, d'un soutien afin d'étendre géographiquement le service à l'ensemble du pays et améliorer la qualité des prestations proposées. Ainsi, LEADER a soutenu sur un an et demi la création d'un poste de direction et du responsable de la nouvelle antenne de Châteaumeillant installée dans les locaux du RSP (également cofinancé par LEADER) ainsi que l'acquisition d'équipements informatiques pour les permanences et la création d'outils de communication.

FEADER : 133 861 € sur 2 ans
Critères sélection : stratégie ++, dimension pays, amélioration ++, partenariat, emploi, égalité des chances, TIC
Le + : soutien décisif au démarrage ; 67 nouvelles communes concernées

Fiche-action 2 « Développer les services à la petite enfance et la jeunesse »

5 objectifs :

- Développer l'offre sur le plan quantitatif (zones ou thèmes non couverts – ex : ludothèques)
- Développer l'offre sur le plan qualitatif (horaires, tranches d'âge,...)
- Favoriser une mutualisation des services (à l'échelle intercommunale)
- Informer, former, développer des projets en direction des familles et professionnels (ex : parentalité, ...)
- Favoriser les projets et actions innovantes pour les jeunes sur le thème du développement durable

15 opérations

8 créations, 6 modernisations et 1 mutualisation de services

118 places de garde créées pour 67 communes desservies

Près de 700 bénéficiaires/an

Création de deux micro-crèches à Culan et Préveranges



La garde des enfants est une difficulté sur le sud du Pays Berry St-Amandois : les assistantes maternelles ne sont pas assez nombreuses et les halte-garderies itinérantes rendent un service ponctuel. En 2011, afin de répondre à une demande croissante en accueil collectif des moins de 6 ans, la Communauté de communes Boischaut Marche, la MSA, la CAF et le Conseil Général (PMI) décident de soutenir la création de 2 micro-crèches (9 places chacune puis 10) à Culan et Préveranges. Ce système adapté à la faible densité de population, alors au stade expérimental, est le 1^{er} dans le Cher. La gestion est confiée à l'association Les Barbouillauds composée de parents, élus et de personnes de bonne volonté. Faire fonctionner une crèche nécessite du personnel qualifié et le respect de nombreuses normes : le budget est conséquent. Une forte aide au démarrage était indispensable alors même que le service n'était pas encore connu des parents et intégré dans le fonctionnement local. Après 4 ans, les taux d'occupation sont satisfaisants et croissants. Au-delà d'avoir créé localement 10 emplois (8,1 ETP), ces crèches ont permis à des parents de pouvoir retrouver un travail.

FEADER : 48 120 € sur 2 ans pour le gestionnaire (les Barbouillauds)
Critères sélection : stratégie ++, partenariat ++, association des familles, emploi ++, égalité homme/femme ++,
Le ♣ : un soutien décisif au démarrage

Développement du service enfance – jeunesse de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

En 2012, suite au regroupement de communautés de communes, la nouvelle entité veut développer et harmoniser les actions en direction de l'enfance et de la jeunesse. En effet, 3 accueils de loisirs pré-existaient pour des publics et des périodes différents avec des gestions diverses (communales, associatives). Soucieuse de répondre aux besoins des familles, la collectivité veut professionnaliser ce nouveau service et

FEADER : 42 662 € sur 3 ans
Critères sélection : stratégie ++, partenariat ++, association des familles, emploi, égalité homme/femme,
Le ♣ : un soutien décisif au démarrage et organisation d'un transport (utilisation des ressources locales + diminution des inégalités territoriales).



proposer une offre harmonisée au sein de la collectivité.

Une coordinatrice enfance/jeunesse est recrutée. Ses missions : établir un diagnostic partagé de territoire afin de répondre au plus près aux attentes des familles, établir le projet éducatif local et mettre en place les différentes actions. La mutualisation des accueils de loisirs

a ainsi permis de proposer aux enfants et aux jeunes des 16 communes, plus d'activités sur un territoire plus large et sur des périodes plus longues (mercredi, petites vacances et grandes vacances). Par ailleurs, afin d'offrir une meilleure qualité de services et utiliser toutes les ressources et équipements culturels et sportifs de son territoire, la communauté de communes a acquis deux minibuses de 9 places qui permettent le ramassage dans les différents bourgs et hameaux ainsi que le déplacement des enfants durant leur séjour (accès aux équipements sportifs ou culturels de la zone, rencontres entre les différents accueils,...).

Fiche-action 3 « Développer les services à la personne »

4 objectifs :

- Développer les services pour les personnes âgées ou dépendantes
- Développer les services pour les actifs ou retraités actifs
- Améliorer la qualification des intervenants
- Favoriser la mutualisation et/ou le partenariat entre offre et demande

Fiche-action 4 « Favoriser l'accueil d'entreprises et l'accompagnement à la création/reprise »

4 objectifs :

- Actions d'accompagnement des projets de création/reprise
- Encourager les projets de filière courte, locale ou spécifique
- Mettre à disposition des outils innovants
- Constituer un réseau local actif de structures d'accompagnement

7 opérations

2 entreprises, 3 démarches collectives
et 2 services soutenus

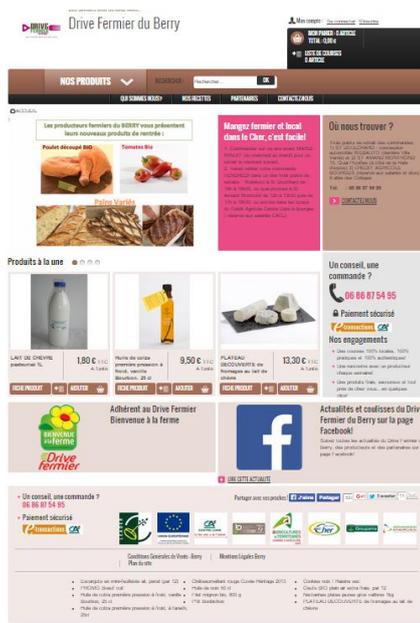
dans le cadre de 4 nouvelles filières
locales courtes créées

Création du drive fermier en Berry

En 2012, des producteurs du Pays Berry St-Amandois pratiquant déjà la vente directe réfléchissent à développer leurs ventes par de nouvelles formes. En 2014, associés à d'autres producteurs du département, ils se constituent en association « les producteurs fermiers du Berry » et optent pour le drive fermier,

complémentaire aux modes de commercialisation existants (à la ferme, sur les marchés, en AMAP,...). Avec l'appui du réseau Bienvenue à la ferme et d'un outil développé par le réseau des chambres d'agriculture, ils ouvrent un site web de commandes et deux points de distribution dont l'un basé à St-Amand-Montrond. On y trouve de la viande et de la volaille, des légumes, des fruits, du fromage, de l'huile, des biscuits... . Au point de retrait, ce sont les producteurs qui vous remettent votre commande. Un système répondant aux pratiques actuelles et sans intermédiaire entre le producteur et le consommateur est désormais disponible pour consommer local.

FEADER : 7800 €
Critères sélection : stratégie ++,
opération innovante pour le
pays, partenariat entre
producteurs, projet inscrit dans
le développement durable
(circuits-courts)



Fiche-action 5 « Préserver et valoriser le cadre de vie par la coordination et la communication »

6 objectifs :

- Préserver le cadre architectural et paysager par des actions globales, concertées et partagées entre les différents acteurs
- Promouvoir un urbanisme rural durable
- Maintenir une vie culturelle et sportive riche par la coordination des initiatives et/ou la mutualisation de moyens
- Soutenir les démarches de diffusion culturelle dans les petites communes rurales
- Soutenir les démarches de spécialisation des sites en vue de conforter l'existant et d'éviter les concurrences inutiles
- Promouvoir et valoriser les richesses du territoire tant en interne qu'en externe

40 opérations

Environnement, urbanisme et paysage : 4 études, 3 actions de sensibilisation, 4 actions collectives ; 105 personnes sensibilisées

Culture, loisirs, sports : 4 manifestations culturelles ; 800 spectateurs ; 3 projets d'investissement

Valorisation du territoire : 5 animations et 9350 personnes touchées ; 3 actions de communications ; 12 opérations d'amélioration de sites pour 48 sites concernés ; 2 études

Lancement d'une filière bois-énergie à partir de la ressource bocagère



Donner à la haie une valeur économique en permettant une utilisation en bois-énergie tout en préservant la ressource : un

nouveau défi accompagné dans son essor depuis le début par le programme LEADER.

Plusieurs opérations ont été financées depuis l'idée jusqu'à la mise en œuvre de la filière. L'état des lieux de la ressource, l'animation d'un groupe projet, le soutien administratif à la constitution de la SCIC Berry Energies Bocage et à son animation avant le recrutement d'un salarié ont été portés par la Chambre d'agriculture du Cher. Des aides aux équipements ont été accordées à la CUMA Berry Avenir Bocage pour un outil adapté à la coupe mécanisée des arbres (grappin-coupe bois) et à la communauté de communes Terres du Grand Meaulnes pour le soutien à l'installation d'une chaufferie-bois au Relais de Service Public de Saulzais approvisionné par la SCIC.

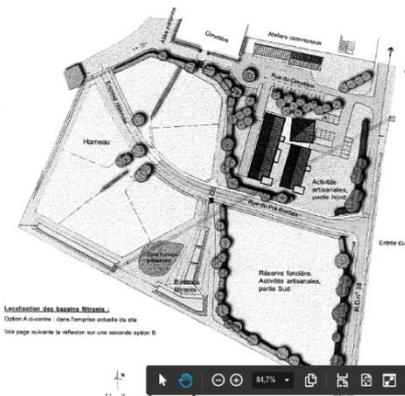
FEADER : 40 051 € (Chambre agriculture), 1600 € (CUMA BAB), 34 863 € (CDC Terres du Gd Meaulnes)
Critères sélection : stratégie +++, filière innovante, échelle pays, partenariat public/privé, projet intégré de développement durable
Le : accompagnement financier dans la durée (2009 à 2015) couvrant le processus : étude et animation préalable, investissements d'aide au démarrage, ...

Etude paysagère de l'éco-zone du Pré Bordais (Marçais)

En 2009, différents projets sont en prévision sur la commune de Marçais : une unité de transformation de produits biologiques,

l'installation d'une chaufferie bois, des constructions de maisons,... La commune dispose de 2,5 ha au sud du bourg. Les élus décident donc de réfléchir en amont à un programme

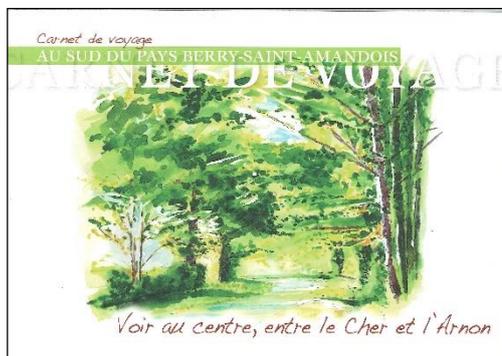
global d'aménagement avec l'intégration de données environnementales (circulation auto et piéton, récupération des eaux de pluie, espaces verts dans le respect du paysage ...). Ils décident de lancer une étude paysagère pour faire de ce secteur une éco-zone.



FEADER : 2 337,50 € (55% du HT)
Critères sélection : stratégie ++, opération nouvelle pour une commune de 300 hab., prise en compte des 3 piliers du développement durable

Carnet de voyage au sud du pays Berry St-Amandois

L'association - « Les ateliers du Grand Planche » souhaitait promouvoir le territoire, son authenticité, la qualité de vie au travers d'un carnet de voyage. Des ateliers conduits dans 5 maisons de retraite et 3 centres de loisirs ont permis de



récolter les témoignages de jeunes et de personnes âgées. Les écrits et portraits qui en sont ressortis ont été agrémentés de photos, textes, aquarelles réalisés par les artistes de l'association et mis en page dans un superbe livret de 70 pages. 1000 exemplaires ont été édités et distribués (participants ateliers, mairies, écoles, hébergements touristiques...).

FEADER : 66 345 € (50% du TTC)
Critères sélection : stratégie +++, dimension pays, nouveauté ++, partenariat,
Les ♣ : Un projet pluridisciplinaire, intergénérationnel, tisseur de lien social et un bel outil de promotion du territoire

Création d'un réseau d'aires de camping-car sur le Pays

L'accueil des camping-caristes, la communauté de communes du Grès rose y était sensible : proposer des aires de services proches des 2 sites touristiques majeurs (Château d'Ainay et Maison école du Gd Meaulnes) et inciter au séjour par un réseau d'aires de stationnement. Pour ce réseau, elle



souhaitait installer des panneaux d'informations. Elle fait appel au GAL LEADER. Un groupe de travail du Pays planche sur le contenu du panneau d'information et de fil en aiguille, le projet fait écho : aux 5 lieux initiaux se rajoutent 10 autres communes qui vont créer de nouvelles aires de services ou de stationnement et installer un panneau Relais Information Services. En 2015, la communauté de communes Berry Grand Sud porte alors le groupement de commande avec l'appui technique des agents du Pays qui établissent les maquettes individualisées des panneaux et coordonnent le dispositif. Les camping-caristes disposent ainsi de lieux d'accueil répertoriés, aménagés et qui pour chaque lieu, permet au travers du panneau, d'avoir connaissance de l'offre touristique et des services indispensables (restaurant, alimentation, presse, médecin...) aux alentours.

FEADER : 17 095 € (aires de services d'Ainay le Vieil et Epineuil) ; 5098 € (15 panneaux RIS) ; 9955 € (aire de service Lignièrès) ; 9450 € (aire de service Châteauneuf) ;
Critères sélection : stratégie ++, dimension pays, nouveauté ++, partenariat, mise en réseau
Les ♣ : Une idée qui germe et gagne l'ensemble du pays : 15 aires en réseau.

Fiche-action 6 « Engager des actions pour l'accueil et l'intégration de nouvelles populations et entreprises »

3 objectifs :

- Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à cette thématique
- Mettre en place un plan définissant le rôle et les missions de chacun
- Mettre en place des actions selon les besoins

1 opération

Création du site internet portail du pays Berry St-Amandois : 4 rubriques (la structure, découverte du territoire, vie pratique, économie)

www.pays-berry-st-amandois.fr

La coopération

La coopération sous LEADER : qu'est-ce que c'est ?

Coopérer dans le cadre de LEADER, c'est monter un projet en partenariat avec les acteurs d'un autre GAL ou territoire organisé selon cette même approche, soit en France (coopération inter territoriale) soit avec d'autres Etats membres de l'Union Européenne (coopération transnationale).

Pourquoi coopérer ?

- ✚ **Renforcer sa stratégie** de développement territorial en l'inscrivant dans un contexte international et sortir de son contexte habituel.
- ✚ **Améliorer sa compétitivité** en trouvant de nouveaux partenaires ou de nouveaux débouchés ou en mutualisant des moyens
- ✚ **Renforcer l'identité de son territoire** en permettant aux citoyens de mieux comprendre leur territoire et ses spécificités et devenir des ambassadeurs
- ✚ **Etre plus innovant et efficace** en partageant des expériences et de nouvelles façons de travailler

Les peuples de l'Europe, tout en restant fiers de leur identité et de leur histoire nationale, sont résolus à dépasser leurs anciennes divisions et, unis d'une manière sans cesse plus étroite, à forger leur destin commun.

Extrait du Préambule du traité établissant une constitution pour l'Europe.

Source : Association Pays et Quartiers d'Aquitaine – centre de ressources régional sur le développement territorial

Coopération « Mise en valeur et en cohérence du canal de Berry »



Le canal de Berry traversent quatre pays du Cher. Les syndicats qui les portent sont convaincus que le canal de Berry est non seulement un site patrimonial mais peut aussi être le support d'un projet de développement touristique et social, tant dans sa partie urbaine que dans sa partie rurale. Confrontés à la multitude d'acteurs agissants sur ce dossier et à un linéaire qui transcende les frontières, ils se sont associés pour soutenir le Syndicat Mixte Interdépartemental du Canal de Berry (SMICB). Pour démêler l'écheveau d'acteurs et porter ce projet, une animation forte et unique était nécessaire. Le SMICB, créé en 2002 et qui regroupe de plus en plus de communes, se dote de moyens pour faire avancer le sujet : faire du canal un site touristique et de loisirs respectueux des règles et usages liés à l'eau. Le projet de coopération a ainsi permis d'attribuer des aides pour le maintien de l'animation territoriale démarrée en 2007 et pour des actions de mise en valeur culturelle et touristique. Le SMICB a pu franchir un cap par la création d'un centre de ressources, de manifestations et d'outils de communication et l'accompagnement des communes. Reste à finaliser l'élaboration d'une charte des usagers et d'un règlement sur l'eau.

**4 Territoires dont 2 GAL
BENEFICIAIRE : SMICB
FEADER : 54 750 € sur 3 ans**



Coopération « L'automne du bois-énergie en Centre France »



Grâce au réseau LEADER, 6 territoires localisés au centre de la France partageant les mêmes problématiques autour du bocage se rencontrent pour échanger. Différentes pistes de coopération sont envisagées. Dans un premier temps, seuls 3 territoires s'associent : Combrailles en Marche(23), La Châtre en Berry (36) et le Berry St-Amandois pour une opération de communication visant à démultiplier l'impact des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs, élus et habitants. Visites de terrain, conférences, démonstrations, stands, débats sont menés entre septembre et novembre 2014 sous la bannière commune « Touchons du bois : la haie, un concentré de ressources et d'énergies ». Sur le Berry St-Amandois, sont organisés une conférence-débat par le syndicat de pays et la 3^{ème} édition de « Ça chauffe dans le bocage » par la SCIC Berry Energies Bocage avec la Chambre d'agriculture avec démonstrations de matériels (entretien et taille, broyage, chaudières) et un forum réunissant chauffagistes, architectes, partenaires et institutions.

3 Territoires dont 2 GAL
Opération commune :
programme d'animations
4 bénéficiaires dont 2 sur
le Berry St-Amandois
FEADER : 2 690 €

Et encore plein d'autres projets financés

Charte paysagère du pays Berry St-Amandois - Festival du Grès Rose 2010 et 2011 – Biennale des métiers d'art 2008 et 2010 – Grand défi pour la biodiversité 2010 – Travaux à la boulangerie de Préveranges – Aménagement dans les locaux du CASA – Travaux de la salle du théâtre de la Carrosserie Mesnier – Equipement de la nouvelle salle des Bains Douches à Lignièrès – Audioguides pour la Maison Ecole du Grand Meaulnes – Signalétique pour le vignoble de l'AOC des vins de Châteaumeillant – Création d'un RAMPE itinérant à Dun (2012 à 2014) – Matériel pour la ferme d'insertion du Relais à Marçais – Panneaux d'informations touristiques et culturels à Drevant – Garderies périscolaires de Châteaumeillant et Chalivoy-Milon ...

Pour en savoir plus sur le développement rural et LEADER

Union Européenne : www.europa.eu

Réseau européen de développement rural : enrd.ec.europa.eu/fr

Réseau rural national : www.reseaurural.fr

Fonds européens en région Centre : www.europeocentrevaldeloire.eu

Contacts

Syndicat mixte de développement du Pays Berry St-Amandois

88 avenue de la République - 18200 Saint-Amand-Montrond

Tel : 02 48 96 16 82 / Fax : 02 48 96 50 78

Mél : leader@pays-berry-st-amandois.fr

Site Web : www.pays-berry-st-amandois.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/berrystamandois>

Rédaction : Pays Berry St-Amandois
Octobre 2015